



COMITE SYNDICAL

LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 14 HEURES
EN MAIRIE DE GRANDE SYNTHÉ

RELEVÉ DES ECHANGES

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX,

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Franck DHERSIN, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT

Délégués

Assistaient également :

Catherine RENO – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Laurie VERSTRAET – Mairie de Gravelines

Didier BYKOFF a donné pouvoir à Alain SIMON

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

Monsieur BEYAERT remercie les personnes présentes et leur prie de bien vouloir l'excuser pour le report de la conférence des maires, celle-ci sera reprogrammée dans les meilleurs délais.

Il procède à l'appel, le quorum étant atteint, il démarre l'ordre du jour.

Il félicite Madame LERMYTTE pour son élection au Sénat.

Tout d'abord, un 1^{er} point relatif à l'approbation du relevé des échanges du comité syndical du 10 février 2023.

Aucune observation n'est émise, le compte rendu est adopté.

Le 2^e point à l'ordre du jour porte sur une proposition de convention entre le SCoT et l'INSEE. Monsieur BEYAERT indique que dans le cadre de projets d'implantation d'entreprises dans le Dunkerquois qui vont conduire à la création d'emplois, le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque a sollicité l'INSEE pour réaliser, en partenariat avec le SCoT Flandre Dunkerque, une étude sur les perspectives démographiques.

Cette étude comprendra une analyse rétrospective et une analyse prospective détaillées dans la convention.

Elle sera conduite sur une période de dix mois environ et son coût global s'élève à 89 100,25 €.

La contribution financière du syndicat mixte du SCoT est chiffrée à 19 000,00 € TTC.

A la question de Monsieur VANDAELE sur le prix de cette étude, il est précisé que l'INSEE prend en charge la partie financière la plus importante conformément à ce qui est repris dans l'annexe financière.

Lors d'une précédente étude faite en 2012 par l'INSEE, la participation du SCoT était de 17 000 €.

A noter que l'INSEE a augmenté la participation du SCoT de 2 000 € par rapport au prix initialement annoncé car la signature de la convention a lieu après le 1^{er} octobre 2023

Madame RICHARD fait une présentation de la démarche et des premiers éléments sur la création d'emplois. (annexe jointe au relevé).

Sur la présentation de la slide 4, Monsieur FIGOUREUX fait remarquer que, durant sa présidence plusieurs années à la Maison de l'Emploi, le taux du plein emploi était toujours de 7 %, il s'étonne du taux de 5 % annoncé.

Monsieur DELFORGE précise que la notion de plein emploi peut être variable selon les régions.

Monsieur BEYAERT indique que sa commune connaît un taux de chômage de 25 à 28 %, certains jeunes n'ont ni vu leurs parents, ni leurs grands-parents travailler, ils n'ont donc pas le modèle du plein emploi. Avec l'arrivée des gigafactory et l'accès au marché de l'emploi dans ce secteur, il faut prendre en compte que tous ne voudront pas forcément travailler dans ce secteur et les métiers qui en découlent.

Monsieur VANDAELE indique que l'éducation nationale a créé deux classes de BTS basées sur les métiers de l'électronique notamment pour l'arrivée de Verkor. Un seul inscrit. Les classes ont donc été fermées. A ce jour, ces métiers ne font pas recette même s'il y a de l'emploi à la clef. Il convient de « casser » l'image du technicien telle qu'on peut la connaître.

Monsieur MARLE indique que le constat est que nombreux jeunes ne savent pas ce qu'ils veulent faire. Ils font des études sans pour autant avoir un objectif d'emploi bien précis.

A la question de Monsieur FIGOUREUX, sur la présentation de la slide 5, Madame RICHARD indique que pour l'étude INSEE, les emplois induits ont été enlevés et les emplois indirects diminués légèrement pour revenir à un taux actuel de 0,42.

Madame DUROISIN indique que ne sont pas prises en compte les destructions d'emplois liées aux mutations des salariés déjà en place vers ces nouvelles entreprises, ce qui pourrait fragiliser les entreprises actuelles.

Monsieur VANDAELE indique que l'on pourrait connaître à l'avenir, avec ces mouvements de salariés, une surenchère, une inflation sur les salaires et l'existence de primes de débauchage.

Monsieur BEYAERT indique qu'il convient aussi de se préparer à une perte de plus de 6 000 emplois de 2034 à 2040.

Monsieur FIGOUREUX se demande s'il ne convient pas d'anticiper afin d'éviter les erreurs du passé.

Pour la création de logements, Monsieur MARLE propose de partir sur une projection à 20 000 emplois plutôt que 30 000.

Monsieur SIMON indique qu'une 1^{ère} estimation via l'étude SEMAPHORE montre qu'il convient d'augmenter de 50 % la création de logements, 70 % sur le territoire communautaire et 30 % sur les territoires périphériques. L'on passerait de 7 500 à 11 500 logements au PLUi HD.

On estime que 60 % des salariés seront du territoire.

Cela est gérable à condition de mobiliser les entreprises du BTP en dehors du territoire. Pour les emplois pérennes l'objectif est que les opérateurs se regroupent pour avoir des appels d'offres communs ou change l'attitude de la production de logements afin de lever cet obstacle en termes de temporalité (pic de production sur 5 ans).

Pour les emplois temporaires, reste à connaître la proportion des salariés qui resteraient sur le territoire.

Produire du logement temporaire pose la question de son utilisation après la temporalité terminée. Une réflexion est en cours pour trouver les dérogations permettant de produire de l'habitat réversible. Cinq groupes de travail en sous-préfecture ont été créés, ils regroupent les intercommunalités, l'Etat, les financeurs, les organismes HLM. Les premiers rendus sont prévus pour fin octobre, l'objectif est d'obtenir pour cette fin d'année un protocole qui engage l'ensemble des acteurs sur la volumétrie, la temporalité. Evitons les erreurs du passé par des localisations totalement inadaptées.

Une convention très ambitieuse devrait être signée avec Action Logement qui devrait permettre de garantir plus de 50 % de la production annuelle en financement dédiés aux salariés.

Il est à noter que 40 % des salariés viendront de l'extérieur.

Madame DUROISIN précise qu'en fonction des propos précédents, presque la moitié des emplois viendront d'entreprises existantes. Selon elle, c'est positif pour le logement, plus inquiétant pour l'emploi.

Pour Monsieur FIGOUREUX, la tension sera très forte sur le marché du travail.

A contrario, Monsieur SIMON précise que le salarié aura le choix de l'entreprise.

Monsieur MARLE indique que les aménageurs devront composer ensemble, les futurs emplois s'adressant à des strates sociales différentes, les logements devront être adaptés en conséquence.

Monsieur SIMON précise que cela représente un peu moins de 50 % de logements sociaux pour 55 % de logements privés. Sera produit massivement du logement intermédiaire, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le classement en zone B1 de la zone centrale (Dunkerque, Coudekerque Branche, Grande Synthe et Gravelines) va permettre de produire des logements intermédiaires. Aujourd'hui, il y a des fortes négociations avec l'Etat pour avoir les autorisations nécessaires afin de permettre la construction de logements locatifs sociaux intermédiaires sur le territoire. Il convient de lever les blocages constatés.

Madame LERMYTTE demande si ces questionnements sont posés également à l'échelle de la CCHF.

Monsieur SIMON indique que cette réflexion est menée avec la sous-préfecture co-présidée par la CUD et qui regroupe l'ensemble des intercommunalités.

Madame RICHARD précise qu'il a été demandé à la DDTM d'élargir aussi bien aux élus qu'aux techniciens cette réflexion menée

Monsieur SIMON précise que la validation sera politique.

En marge des discussions, Monsieur BEYAERT procède au vote.
Adoption à l'unanimité.

Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le partenariat avec l'INSEE pour cette étude et autorise le Président à signer la convention ».

Madame RICHARD souhaite apporter quelques éléments sur l'évolution du ZAN depuis la loi de juillet 2023. La conférence des SCoT est remplacée par la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. La composition de cette conférence peut-être soit définie sur proposition de la région soit en application de la loi (en l'absence de proposition régionale). La composition issue de la loi laisse peu de place aux SCoT qui seront au nombre de 5 avec au minimum 1 SCoT par département. La Région Hauts de France étant composée de 5 départements, il y aura donc qu'un SCoT par département. Ne connaissant pas la

position de la Région, il est proposé aux présidents des EPCI de faire acte de candidature auprès de Xavier Bertrand et du préfet de Région pour intégrer cette nouvelle instance au titre des EPCI.

Cette proposition est acceptée.

Pas d'autre question, la séance est levée.
